

Compte-rendu des CHSCT des 2 mai et 22 juin 2016

Avant les grands départs en vacances, quelques infos pour vous tenir au courant de ce qu'il se passe du côté du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail en Charente.

RESTRUCTURATIONS EN CHARENTE

Au programme en 2016-2017 :

Les projets présentés au CHSCT, par date de mise en œuvre :

- au 1er janvier 2017 : fermeture des trésoreries de Ruelle et du Gond-Pontouvre, regroupement des trésoreries de Haute-Charente (Chabanais, Chasseneuil, Saint-Claud), fusion des SIE d'Angoulême-Ville et d'Angoulême-Extérieur, mise en œuvre de la réforme « SIP-CDIF » à Soyaux (création d'une cellule foncière rattachée au SIP d'Angoulême-Extérieur, création d'un pôle d'évaluation des locaux professionnels intégré au nouveau SIE d'Angoulême, création d'un pôle topographique et de gestion cadastrale (PTGC), cœur de métier de l'actuel CDIF), transfert du pôle enregistrement du SIE d'Angoulême (qui aura au préalable au 1er septembre 2016 absorbé le pôle enregistrement de Cognac) à l'un des SPF d'Angoulême en prévision de...
- au 1er septembre 2017: changement du siège du SPF de Cognac vers Angoulême, en prévision de...
- fin 2017 : création d'un service de publicité foncière – enregistrement (SPFE) départemental, regroupant les deux SPF d'Angoulême, le pôle enregistrement départemental et le SPF de Cognac.

Le nombre d'agents impactés dénombrés par la direction dans les fiches d'impact indique un nombre de 100 tout rond, tous grades confondus.

Il manque juste (!) les agents présents dans les structures qui accueillent de nouvelles charges de travail (la trésorerie d'Angoulême municipale et les SIP pour les fermetures des trésoreries du Gond-Pontouvre et de Ruelle, par exemple), les agents de l'accueil de Soyaux, les agents des services « transversaux », qui doivent préparer, anticiper et accompagner ces restructurations (services de direction, comme le BL, les RH, comme services techniques pour les déménagements, les réinstallations...).

A ce jour, ne sont pas non plus prises en compte par la direction les conséquences de la loi NOTRE, qui risque d'entraîner de gros chamboulements dans les communautés de communes ou d'agglomération, de continuer à modifier le paysage local (suppression ou fusions de certains syndicats, création de communes nouvelles...), tout cela avec leurs corollaires en termes de transferts de budgets et de charges de travail supplémentaires à tous niveaux.

Au CHSCT :

Le CHSCT doit être consulté sur tous les projets importants modifiant les conditions de vie au travail ou ayant des conséquences sur la santé et la sécurité des agents, sur toute modification importante des postes de travail ou sur tout changement d'organisation du travail, quel que soit le nombre d'agents concernés.

La consultation du CHSCT est obligatoire, son but est de lui permettre de s'assurer que l'organisation envisagée n'est pas de nature à compromettre la santé des salariés.

Lors du **CHSCT du 2 mai**, les membres du CHSCT étaient invités à donner un avis sur tous les projets cités ci-dessus.

Les fiches d'impact fournies se sont révélées plus que succinctes (certains services impactés n'étaient évoqués de rapidement, les conséquences en matière d'organisation du travail et de conditions de vie au travail complètement éludées), avec encore beaucoup de conditionnel (pour le projet des trésoreries de Haute-Charente, on nous demandait de nous prononcer sur des plans alors que la directrice ne pouvait pas nous confirmer l'adresse des locaux !).

Devant ce manque d'informations et de transparence, nous avons refusé de voter. En CHSCT, cela est assimilé à une abstention. C'est pourtant ce qui marque le plus notre refus de cautionner ces projets non aboutis et complètement unilatéraux (aucune concertation avec les services concernés en amont, voire même pas de communication sur les projets avant les commissions auprès des agents et de leur hiérarchie, qui découvrent les projets au gré des informations syndicales).

Lors du **CHSCT du 22 juin**, certains de ces projets nous étaient présentés par la direction pour information : il s'agissait donc de nous tenir informés des évolutions des travaux de la direction, sur les conditions matérielles et immobilières des restructurations, et des groupes de travail mis en place depuis pour certaines restructurations (SIE, SPF, PE ; à quand des groupes de travail dans le secteur local ?!)

Nous aussi était soumis pour avis un projet de déménagement du pôle enregistrement, relocalisé au 1er septembre dans l'ancien bureau de la CID et dans celui de la mission support au rez-de-chaussée du bâtiment D à Soyaux. Le vote des représentants du personnel au CHSCT a été négatif, comme pour le CTL la veille, malgré des propositions alternatives, conduisant à une reconvoction du CTL le 4 juillet.

Ce qui n'a pas empêché le déménagement des services communs le lendemain même de la réunion du CHSCT ! Ainsi, en Charente, quand on discute des propositions de la direction, pas de moratoire, les projets sont exécutés immédiatement... vous avez dit concertation ?!

Devant l'ampleur de ces restructurations, et du besoin d'analyse des impacts sur les conditions de vie au travail, les organisations syndicales ont ce jour-là voté à l'unanimité une délibération demandant à la directrice, présidente du CHSCT de la Charente, de recourir au pôle ergonomie de la DGFIP (voir en page centrale).

Il est grand temps que ces projets, qui présentent un caractère inégalé cette année du fait de l'ampleur des services et des personnels concernés, fassent l'objet d'une analyse extérieure, qui s'attache véritablement à l'examen des conditions de vie au travail des agents.

SÉMINAIRE DES CADRES : QUELLES SUITES ?

Depuis quelques années maintenant, Solidaires Finances soutient que le CHSCT doit mener une action spécifique envers les cadres. Pas en raison de quelque privilège, mais parce qu'ils et elles sont partie intégrante du collectif de travail.

Pris-es entre le marteau et l'enclume, ils et elles subissent la pression d'un système de management délétère, pression qui retombe souvent sur les personnels. Apporter des solutions aux cadres, en terme de gestion de personnel et d'organisation du travail, c'est bon (mieux plutôt, pour le bon il faudra en faire un peu plus !) pour tout le monde.

Solidaires avait proposé en début d'année de faire appel à un cabinet spécialisé, installé à Angoulême et que la Charente-Maritime avait déjà employé. La secrétaire animatrice du CHSCT avait d'ailleurs pris contact avec le Chargé de Mission Conditions de vie au travail du 17 pour collecter des informations. Les informations ont bien été collectées mais pas transmises au CHSCT. Il semble que la présidence charentaise du CHSCT ne soit pas très favorable à ce genre de pratique...

En lieu et place, les cadres ont bénéficié d'un séminaire organisé par la DG et animé par « *deux cadres de l'administration centrale et deux cadres de directions territoriales extérieures (...) qui a permis d'aborder les deux thèmes suivants :*

- *les relations entre la direction locale et les responsables d'unité infra départementales*
- *les relations entre le responsable d'unité et ses collaborateurs »*

D'après le compte-rendu (succinct) de l'administration locale, les participants souhaitent :

- « *disposer des informations en amont* » : supposons qu'il s'agit d'être avertis des restructurations, par exemple, avant d'avoir à les mettre en œuvre, et pourquoi pas (soyons fous!) d'y être associés... Le maigre compte-rendu ne va pas jusque là.
- plus de réunions métiers (ce sera fait) avec davantage de temps consacré à l'échange (à suivre)
- êtres associés aux comités de direction

Concernant les relations au sein des équipes de travail, ils et elles se sont fait l'écho des inquiétudes des agents face aux changements incessants, et pour leur avenir. Ils souhaitent pouvoir :

- rechercher de nouvelles organisations de travail en associant les équipes
- préserver les conditions de travail (ça va être compliqué !)
- motiver les agents en apportant « *une attention particulière à leur montée en compétence* », favoriser la dynamique de groupe et la mutualisation.

Précision importante, ces quelques éléments ressortent du compte-rendu établi par l'administration. Si vous souhaitez en savoir plus, interrogez votre chef d'unité : il y avait 20 participant-e-s, peut-être en faisait-il/elle partie ?

Loin de nous l'idée que ce genre de réunion ne sert à rien ; ça sert toujours d'échanger, mais... so what ? La présidence du CHSCT reste muette quand nous lui demandons quelles suites sont envisagées.

Ce que Solidaires propose c'est un vrai travail pour que les agent-e-s décident en toute conscience d'une organisation à partir du travail réel, de celui qu'ils et elles mettent en œuvre tous les jours pour renseigner, taxer, recouvrer, mettre à jour, gérer les collectivités, pour le bien commun, et surtout, sans se ruiner la santé ! Autant de notions que nos « responsables » ont oubliées depuis longtemps.

EN VRAC (MAIS C'EST IMPORTANT QUAND MÊME) :

Le CHSCT organise un **groupe de travail « accueil et relation à l'utilisateur »** en septembre prochain, dans la suite de la collaboration avec l'ARACT Poitou-Charentes. Il s'agira de parler du vrai travail, sans tabou, pour que chacun-e retrouve sa place dans son espace de travail conformément à ce pourquoi il et elle s'est engagé-e. Ce groupe de travail est animé par Jean-René (le nôtre, le seul et unique) et Thierry Solas, représentant FO ; pas d'intervention de la direction. Merci aux inscrit-e-s, il reste encore de la place pour ceux qui sont encore intéressés !

Vous n'utilisez pas assez les fiches du registre santé et sécurité (fiches navettes) ! Elles sont pourtant essentielles à vos représentant-e-s pour décider des actions et des dépenses. Elles sont accessibles sur Ulysse Charente dans la rubrique [CHSCT](#) (tout en bas).

Cela vous permet de faire remonter toute proposition ou tout problème constaté dans le registre de l'aménagement des locaux, de la sécurité, de l'hygiène, des conditions de travail. Cela oblige aussi la direction à répondre sur ce qu'elle fait, et à nous le présenter en CHSCT. C'est comme cela que l'on peut identifier vos besoins.

La **dotation du CHSCT de Charente s'élève cette année à 70 081 euros**. Cette dotation est attribuée selon le nombre officiel d'agents dans le département... pas besoin de vous faire un dessin sur l'évolution du budget... alors même que si les postes sont supprimés, les départs ne sont pas toujours immédiats !

Les crédits du CHSCT doivent financer des actions remplissant trois critères principaux (pas forcément cumulatifs) d'exemplarité, de complémentarité ou d'urgence.

Compte tenu des baisses continues des dotations de la direction, la dotation sert de plus en plus de ressources d'appoint à la direction pour la sécurité et l'entretien des locaux, ce qui lui incombe normalement et n'est pas censé relever de l'action du CHSCT.

Ainsi, 5 000 euros seront affectés à des extincteurs, BAES et autres appareils de détection d'incendie. Environ 1 300 euros iront à l'amélioration de l'hygiène et la sécurité des équipements du restaurant de Soyaux. 8 300 euros financeront les formations habituelles et indispensables au maintien d'un bon niveau de sécurité dans les locaux (premiers secours, incendie, habilitations électriques, gestes et postures...). Inscrivez-vous !

Mais surtout, surtout, faites nous part de VOS besoins en matière d'amélioration des conditions de travail, de protection de votre santé physique et mentale, de votre sécurité.

Notre assistant de prévention Joël LAVAURE est parti officiellement à la retraite. Pendant des années, il s'est occupé avec compétence et humanité des conditions de vie au travail des agents de la Charente. On profite de ce petit papier¹ pour lui envoyer tous nos vœux de bonheur pour sa retraite bien méritée !

Il sera remplacé par Marie-Eléonore BASTIEN, actuelle responsable du service Budget-Logistique. Solidaires Finances Publiques sera attentif à ce que tous les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission fondamentale lui soient donnés.

**Belles vacances à tous !
A la rentrée, plus en forme que jamais !**

*Vos représentant-e-s Solidaires Finances Publiques au CHSCT de la Charente :
Amélie BLANC, Fabienne DARDILHAC, Jean-René DAVY, Nathalie JABLI.*

¹ Bravo à celles et ceux qui sont arrivés jusqu'ici !! Promis, on fera ça plus régulièrement, ça devrait être moins long les prochaines fois... enfin, peut-être !

Réunion du CHS-CT de la Charente du 22 juin 2016
Délibération

Les membres du CHS-CT constatent que La Direction a décidé de procéder à la mise en place d'un projet important de « restructuration du réseau pour l'année 2017 ». Les membres du CHS-CT considèrent que ce projet important aura des conséquences sur l'organisation du travail, les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité des agents.

En particulier, les membres du CHS-CT s'inquiètent des conséquences sur :

- Les conditions de travail liées à la nouvelle organisation du travail,
- Les charges de travail,
- La mobilité fonctionnelle,
- La mobilité géographique,
- L'aménagement des espaces et des environnements de travail,
- L'accessibilité des parkings,
- La gestion de la période de transition,
- Les risques psycho-sociaux déjà relevés sur le département et partiellement amplifiés par ce projet.
- L'accès des personnels handicapés ou à mobilité réduite.

Les membres du CHS-CT rappellent que selon l'article L 4612-1 du Code du Travail, le CHS-CT a pour mission :

1. De contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des travailleurs de l'établissement et de ceux mis à sa disposition par une entreprise extérieure ;
2. De contribuer à, l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;
3. De veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

A ce titre, les membres du CHS-CT, s'appuyant sur la note d'orientation 2016, et plus précisément son annexe 6 (précisant les modalités de saisine du Pôle Ergonomie), étant donné l'étendue de ce projet et les conséquences prévisibles en termes de restructurations immobilières, en termes de conditions de travail, déjà fortement dégradées en Charente, l'insuffisance des données en matière de charges et d'organisation du travail fournies par la Direction, décident de faire appel au Pôle Ergonomie du Ministère, pour les restructurations envisagées en 2017 en Charente (fusion des SIE d'ANGOULEME, restructurations en HAUTE-CHARENTE, fermeture des Trésoreries de RUELLE, GOND-PONTOUVRE, restructuration des SPF, rapprochement CDI/CDIF à SOYAUX...)

Ces restructurations vont impacter 20% des agents soit 1/5 des agents du département, sans compter les effets en cascade sur les services accueillant ou accompagnant le changement.

Nombre de représentants du personnel présent : 5

Nombre de voix pour la décision : 5

Les représentants Solidaires Finances Publiques, FO-Fip, CGT-Fip